



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
22 JUIN 2016**

Numéro

DEL 2016.06.22/125

Thème: DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC 9.

Objet: PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CINEMA LE VAUBAN

Convocation**Date :** 16/06/2016**Affichage :** 16/06/2016**Nombre de membres du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 26

Nombre de suffrages exprimés : 31

Le **mercredi 22 juin 2016** à 16h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard.
CIUPPA Marcel pouvoir à BOREL Jean-Paul.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Nicole GUERIN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1411-1 et suivants ;

Vu l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et notamment son article 55 ;

Vu le Décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession et notamment son article 36 ;

Vu la délibération n°2010-303 du 24 septembre 2010 désignant le délégataire et approuvant le contrat de délégation ;

Vu la délibération N°DEL.2015.04.08/043 du 8 avril 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de délégation ;

Vu le contrat de délégation et son avenant n°1 ;

Vu l'avis du 30 mai 2016 de la Commission de Délégation de Service Public ;

Le cinéma Le Vauban est exploité sous forme d'une délégation de service public. Le contrat actuellement en cours a été signé le 1^{er} octobre 2010 pour une durée de 5 ans.

S'achevant initialement au 30 septembre 2015, il a été prorogé d'un an, jusqu'au 30 septembre 2016 en raison du projet de construction d'un nouveau cinéma dans la ZAC Cœur de Ville, alors à l'étude.

Aujourd'hui, ce projet s'est concrétisé et la livraison du nouveau cinéma est programmée pour fin 2017.

Ce projet est d'initiative privée et le cinéma ne sera donc pas géré sous forme d'une délégation de service public. L'exploitation de deux cinémas, à la programmation similaire, n'est pas viable économiquement. Aussi il sera mis fin, à l'issue de la délégation actuelle, à l'exploitation du cinéma le Vauban sous forme de délégation de service public.

Toutefois, d'ici fin 2017, il convient d'assurer la continuité du service public et de proposer une offre cinématographique aux briançonnais.

Il est alors proposé de proroger le contrat de délégation jusqu'au 31 décembre 2017.

Cette prolongation se fait en application de l'article 55 de l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article 36 2° du Décret 2016-86 du 1^{er} février 2016. En effet, un changement de délégataire est impossible compte tenu de la brève échéance jusqu'à la livraison du nouveau cinéma et une fermeture du cinéma présenterait un inconvénient majeur pour la Commune et les briançonnais.

De plus, cette prolongation est rendue nécessaire par une circonstance, l'ouverture d'un nouveau cinéma, qui n'était pas prévisible en 2010 lors de la signature du contrat initial.

Le chiffre d'affaires du cinéma est d'environ 200 000 € par an. Une prorogation jusqu'au 31 décembre 2017 représente alors approximativement une augmentation du montant initial de la DSP de 25 %.

L'avenant prévoit également la possibilité de mettre fin de manière anticipée à la délégation de service public si la date de livraison du nouveau bâtiment intervient plus tôt que prévu.

Enfin, il est précisé que la Commission de Délégation de Service Public, réunie le 30 mai 2016 a émis un avis favorable à cette prolongation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De prolonger le contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2017 et approuver le projet d'avenant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le délégataire l'avenant n°2 de prolongation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 05 JUIL. 2016

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gérard FROMM". Below the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text "VILLE DE BRIANÇÇON" around the top edge and "Maire" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure. The signature is written over the stamp.

AR PREFECTURE

005-210500237-20160622-DEL20160622125-DE
Reçu le 05/07/2016

Blank lined area for document content.



**AVENANT N°2 AU CONTRAT DE
DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DU CINEMA LE VAUBAN
SIGNÉ LE 1^{ER} OCTOBRE 2010
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION DSP 9
N° DEL 2016.06.22/125**

ENTRE

La SARL CINÉ 05 au capital de 33 000 EUROS, inscrite au RCS de Gap le 30 août 2007 sous le n° 499 707 974 000 14 représentée par son gérant en exercice Monsieur Louis AUROUZE dûment habilité à engager la société en vertu des statuts de la SARL.

D'UNE PART,

ET

La commune de Briançon, représentée par son maire en exercice, Monsieur Gérard FROMM, dûment habilité à signer le présent document par délibération du Conseil Municipal n° DEL.2016.06.22/125 du 22 juin 2016.

D'AUTRE PART,

PRÉAMBULE

Le contrat de délégation de service public concernant l'exploitation du cinéma le Vauban a été signé avec la SARL CINE 05 le 1^{er} octobre 2010 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2015.

Un avenant n°1 a prorogé cette durée d'un an, jusqu'au 30 septembre 2016.

Dans le contexte de l'ouverture programmée, prévue fin 2017, d'un cinéma multiplexe dans la ZAC « cœur de ville » il est apparu que l'exploitation d'un cinéma sous forme de délégation de service public est amenée à disparaître.

Toutefois, afin d'assurer la continuité du service public et de proposer une offre cinématographique aux briançonnais jusqu'à l'ouverture du futur cinéma, le contrat de délégation de service public doit être prorogé jusqu'au 31 décembre 2017, en application de l'article 55 de l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et de l'article 36 du Décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession.

ARTICLE 1 - DURÉE

Le contrat de délégation de service public est prorogé jusqu'au 31 décembre 2017.

ARTICLE 2 - PRISE DE FIN DE L'AVENANT

Dans l'hypothèse d'une ouverture du nouveau cinéma avant la date visée à l'article précédent, le délégataire informe au plus tôt la commune de la date probable d'ouverture.

Une fin anticipée de la DSP est alors convenue entre les deux parties et actée par avenant.

Cette fin anticipée ne donnera pas lieu au versement d'indemnité au délégataire.

ARTICLE 3 - CLAUSES DU CONTRAT INITIAL

Les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant.

ARTICLE 4 - ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention et notamment pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile :

- **pour la commune de Briançon** : en l'hôtel de ville sis Immeuble « Les Cordeliers »
1, Rue Aspirant Jan - 05100 Briançon ;
- **pour La SARL CINE 05** : Quartier Toinelle, 05000 LA FREISSINOUSE

Fait en trois (3) exemplaires originaux, à Briançon le

pour La SARL CINE 05,
Le Gérant,
Louis AUROUZE.

Pour la commune de Briançon,
Le Maire,
Gérard FROMM.

AR PREFECTURE

005-210500237-20160622-DEL20160622125-DE
Regu le 05/07/2016



PROCES VERBAL

COMMISSION DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC

AVENANT DE PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE
PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CINEMA LE VAUBAN

REUNION DU LUNDI 30 MAI 2016 A 14H00

1. Identification du délégant

Mairie de Briançon
Hôtel de Ville
Immeuble Les Cordeliers
BP 18
05 100 BRIANÇON

2. Objet de la délégation

Délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Le Vauban

Signée le 1^{er} octobre 2010

3. Objet de l'avenant

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 du contrat de délégation.
Ajout d'une clause de sortie anticipée.

4. Composition de la Commission de DSP

Le lundi 20 mai 2016 à 14h00, la composition était composée comme suit :

4.1. Membres à voix délibérative

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Monsieur Gérard FROMM	Maire	T
Madame Aurélie POYAU	Adjointe au Maire	T
Monsieur Maurice DUFOUR	Adjoint au Maire	T
Madame Renée PETELET	Conseillère Municipale	T
Madame Francine DAERDEN	Adjointe au Maire	T
Monsieur Romain GRYZKA	Conseiller Municipal	T
Monsieur Thibault MILLET	Conseiller Municipal	S
Monsieur Mohamed DJEFFAL	Conseiller Municipal	S

Madame Catherine GUIGLI	Adjointe au Maire	S
Madame Pascale BRUNET	Conseillère Municipale	S
Madame Catherine MUHLACH	Conseillère Municipale	S

4.2. Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité
Monsieur Didier LAURENT	Comptable de la collectivité
Représentant de la DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

4.3. Secrétariat de la Commission

Nom et prénom	Qualité
Monsieur Aurélien LALICHE	Responsable marchés publics et affaires juridiques
Madame Nathalie CHAMERLAT	Assistante marchés publics

5. Fonctionnement de la Commission

Monsieur le Maire, président de droit de la commission de délégation de service public, absent est représenté par Mme Catherine Guigli (décision n° DEC 2016.05.26/089)

Le quorum est atteint : NON OUI

La commission de DSP

Peut

Ne peut pas

Valablement délibérer.

AR PREFECTURE

005-210500237-20160622-DEL20160622125-DE
Regu le 05/07/2016

6. Compte-rendu de décision de la Commission

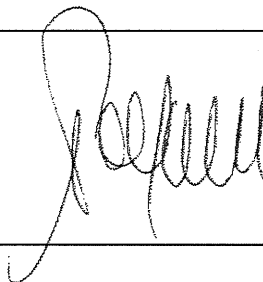


La Commission rend un avis

FAVORABLE DEFAVORABLE

A l'avenant présenté.



Observations éventuelles :

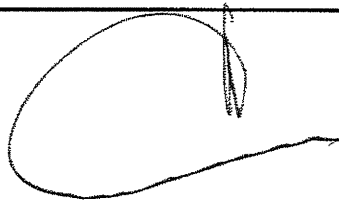
7. Signature des membres de la Commission

Nom et prénom	Signature
Monsieur Gérard FROMM	
Madame Aurélie POYAU	
Monsieur Maurice DUFOUR	
Madame Renée PETELET	
Madame Francine DAERDEN	
Monsieur Romain GRYZKA	
Monsieur Thibault MILLET	

AR PREFECTURE

005-210500237-20160622-DEL20160622125-DE
Regu le 05/07/2016

Monsieur Mohamed DJEFFAL	
Madame Catherine GUIGLI	
Madame Pascale BRUNET	
Madame Catherine MUHLACH	

Nom et prénom	Signature
Monsieur Didier LAURENT	
Représentant DDCSPP	Absent